
PROGRAMME DE FORMATION
TRAVAUX EN HAUTEUR Utilisation des EPI*
contre les chutes de hauteur sur site équipé d'ancrage permanent

*Equipements de Protection Individuelle

Public concerné :

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à réaliser d'une façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur : utilisation d'un harnais anti chute, déplacement sur une ligne de vie, ou se sécurisant à l'aide de points d'ancrage.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.
Absence de contre-indications médicales aux travaux en hauteur.

Consignes particulières :

Disposer de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais de sécurité, liaison antichute (longe, corde, antichute à rappel automatique...), gants.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Supports de formation formateur et stagiaire, mises en situation pratique du port du harnais et utilisation des EPI, exercices pratiques faisant l'objet d'une analyse du stagiaire afin d'y apporter les actions correctives nécessaires.
Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques et des travaux en hauteur.

Durée et nombre de stagiaires :

1 jour (7 heures) - (50 % pratique)

1 à 8 stagiaires

OBJECTIFS :

Être capable :

- d'identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser
- de maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur
- de reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail
- d'utiliser les équipements de protection individuelles (EPI) notamment le harnais de sécurité

CONTENU :

THEORIE

- Notions élémentaires du travail en hauteur.
- Les accidents du travail liés à la hauteur et statistiques.
- Réglementation et normes en vigueur, obligations employeurs/employés.
- Les acteurs de la prévention et leurs rôles. Responsabilités en cas d'accidents.
- Présentation des protections collectives (garde-corps, échafaudages, nacelles, ...).
- Présentation des dispositifs d'ancrage (les types, leurs utilisations).
- Protection individuelle :
 - Présentation.
 - Normes et caractéristiques.
 - Règles d'utilisation.
- Évaluation des compétences théoriques (QCM).

PRATIQUE

- Présentation et contrôle du matériel.
 - Équipement des stagiaires, réglage du harnais.
-

-
- Règle d'utilisation d'une ligne de vie.
 - Mise en place et utilisation de points d'ancrage.
 - Mise en situation (En fonction du cadre d'action des participants) ;
 - Exercices pratiques sur structure industrielle, progression sur toiture, ...
 - Cas concrets sur ligne de vie, câble, rail, ou échelle.
 - Évaluation des compétences pratiques.
-

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation continue et évaluation finale sur la théorie et la pratique par tests d'aptitudes.
Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation (Article R4323-106 du Code du Travail).
Renouvellement recommandé tous les 3 à 5 ans.

Référence : TRVX032

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.